

Édition de Martin-Schmets (Victor), « Règles d'édition », Œuvres complètes, Tome II, Paul Dermée : poésie, Arnauld (Céline), Dermée (Paul), p. 7-8

DOI: 10.15122/isbn.978-2-8124-3181-4.p.0007

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2015. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

## RÈGLES D'ÉDITION

## TEXTES DE CRÉATION POÉTIQUE

- a. Ils ont été reproduits le plus fidèlement possible en tenant compte, notamment, de la disposition des vers les uns par rapport les uns aux autres. Dans les pièces en vers, le signe [>] indique un saut de page dans l'édition originale : le fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas, à sa suite, de ligne blanche signifie que nous croyons qu'il doit ou ne doit pas y avoir de double interligne.
- b. Chaque fois que nous nous sommes écarté de l'édition originale, nous l'avons signalé par une note reproduisant la version que nous avons estimée fautive.
- c. Lorsque une version pré-originale a été retrouvée, nous la signalons dans les notes.
- d. Les appels de notes par chiffres renvoient à des explications,...; les appels de notes par lettres, à des variantes.
- e. Viennent d'abord, par ordre chronologique, les recueils, suivis des textes publiés dans des revues, dans l'ordre alphabétique de celles-ci.

## TEXTES DE CRITIQUE

- a. Ils ont été corrigés sans que nous ayons cru utile de signaler nos amendements.
- b. Ils sont donnés dans l'ordre alphabétique des revues dans lesquelles ils ont paru.

## TEXTES TAPUSCRITS ET MANUSCRITS

- a. Ils ont été reproduits dans une version telle que, nous a-t-il semblé, l'auteur les aurait publiés.
- b. Nous avons décidé de consacrer un volume à des traductions faites par Paul Dermée, ainsi qu'à un ouvrage sur la publicité. Y ont été joints des carnets de jeunesse.